



Cadre réservé à l'administration.		N° de dossier :
QF :	Tarif :	Dépôt le :
Règlement : <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> Chèque/ <input type="checkbox"/> Prélèvement		
Si prélèvement, effectué : en 1 fois <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> 3 fois <input type="checkbox"/>		

ENFANTS / ADOLESCENTS

FICHE D'INSCRIPTION COURS PUBLICS 2019/2020

Tout dossier incomplet se verra refusé.

À déposer ou envoyer par courrier postal à ESAD TALM-TOURS du 27 juin au 12 juillet et du 9 au 23 septembre 2019
Par courrier postal, le dossier d'inscription est à envoyer accompagné des documents justificatifs et du règlement.
- 40, rue du Docteur Chaumier 37000 Tours - avec la mention « cours publics ».

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE (en majuscule)	
<p>NOM :</p> <p>PRÉNOM :</p> <p>DATE DE NAISSANCE ET ÂGE :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p>TÉLÉPHONE :</p>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"><p>Photo à coller</p></div>
RENSEIGNEMENTS DU RESPONSABLE LÉGAL	
<p>Nom : Prénom : Lien : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail:</p> <p><input type="checkbox"/> J'accepte de recevoir les informations liées aux cours publics par mail</p> <p><input type="checkbox"/> J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM</p>	
Choix du ou des cours de la semaine du 30 septembre 2019 à la semaine du 11 mai 2020 (sauf vacances scolaires)	

COURS DISPENSÉS À TALM-TOURS

- MERCREDI 9 h 30 - 11 h 30
ÉVEIL AUX ARTS PLASTIQUES / DE 7 À 11 ANS
- MERCREDI 13 h 30 - 15 h 30
INITIATION AUX ARTS PLASTIQUES / DE 9 À 11 ANS
- MERCREDI 15 h 45 - 17 h 45
TECHNIQUE DES ARTS PLASTIQUES / DE 12 À 14 ANS
- MERCREDI 18 h 00 - 20 h 00
APPRENDRE À DESSINER / DE 15 À 18 ANS
- SAMEDI 9 h 30 - 11 h 30
HISTOIRE DE L'ART / À PARTIR DE 15 ANS

COURS DISPENSÉS DANS LA COMMUNE DE METTRAY

- LUNDI 18 h 00 - 20 h 00
APPRENDRE ENSEMBLE LA PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE / À PARTIR DE 15 ANS
- MERCREDI 10 h 00 - 12 h 00
ÉVEIL AUX ARTS PLASTIQUES / DE 7 À 12 ANS
- VENDREDI 18 h 00 - 20 h 00
APPRENDRE À DESSINER / À PARTIR DE 15 ANS

COURS DISPENSÉS DANS LA COMMUNE DE PARÇAY-MESLAY

- VENDREDI 17 h 30 - 19 h 30
APPRENDRE À DESSINER / À PARTIR DE 15 ANS

EN CAS D'URGENCE

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.

Madame, Monsieur, titulaire de l'autorisation parentale de
....., demeurant (adresse complète)

autorise(nt) le personnel de l'ESAD TALM-Tours à prendre en cas d'urgence les mesures nécessaires à la santé de l'enfant (services d'urgence, hospitalisation médecin). Le cas échéant, indiquez le nom et coordonnées du médecin :

n'autorise(nt) pas.

Le à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

AUTORISATION DE SORTIE

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.

Je, soussigné(e) Père Mère Tuteur , demeurant
(adresse complète)

Téléphone : Portable :

Représentant légal de l'enfant mineur

autorise mon enfant à rentrer seul. n'autorise pas mon enfant à rentrer seul.

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte de l'atelier. TALM-Tours n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de votre enfant avant et après le cours. Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être présent à la fin des cours si vous ne souhaitez pas laisser votre enfant rentrer seul à son domicile.

Le à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

DROIT À L'IMAGE

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.

Je, soussigné(e) , autorise/n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de l'inscription aux cours publics de TALM-Tours. Ces images pourront être exploitées sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours.

Le à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

TARIFS DES COURS ENFANTS & ADOLESCENTS

Grille de quotient familial CAF applicable aux cours enfants et adolescents **pour les résidents de Tours métropole Val de Loire**

Tranches QF	Année scolaire	Second semestre
de 0 à 600	97 €	53 €
de 601 à 700	113 €	62 €
de 701 à 1000	140 €	78 €
de 1001 à 1300	172 €	95 €
de 1301 à 1600	194 €	107 €
de 1601 à 2000	215 €	118 €
supérieur à 2000	232 €	128 €

Tarifs hors Tours métropole Val de Loire

Année scolaire	Second semestre
302 €	166 €

PIÈCES À JOINDRE

Justificatif de domicile

(pour les résidents Tours métropole Val de Loire)

Attestation CAF ou MSA

> Le montant du quotient familial est à demander (par la famille) à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

En cas d'absence de justificatif, le montant supérieur est appliqué.

Copie de la carte d'identité de l'enfant

Copie de la carte d'identité du responsable légal

Attestation de responsabilité civile

Photo d'identité

Condition d'inscription sur le second semestre

> Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne pourra pas s'effectuer par prélèvement.

Informations supplémentaires

> Une réduction de 10 % est appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.



ENFANTS/ADOLESCENTS COURS PUBLICS 2019-2020

Semaine du 30 septembre 2019 à la semaine du 11 mai 2020

FICHE À CONSERVER

TARIFS DES COURS ENFANTS & ADOLESCENTS

Grille de quotient familial CAF applicable aux cours enfants et adolescents pour les résidents de Tours métropole Val de Loire.

Tranches QF	Année scolaire	Second semestre
de 0 à 600	97 €	53 €
de 601 à 700	113 €	62 €
de 701 à 1000	140 €	78 €
de 1001 à 1300	172 €	95 €
de 1301 à 1600	194 €	107 €
de 1601 à 2000	215 €	118 €
supérieur à 2000	232 €	128 €

Tarifs hors agglomération

Année scolaire	Second semestre
302 €	166 €

Pièces à joindre

- Justificatif de domicile
(pour les résidents Tours métropole Val de Loire)
- Attestation CAF ou MSA
> Le montant du quotient familial est à demander (par la famille) à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
En cas d'absence de justificatif, le montant supérieur est appliqué.
- Copie de la carte d'identité de l'enfant
- Copie de la carte d'identité du responsable légal
- Attestation de responsabilité civile
- Photo d'identité

Informations supplémentaires

- > Une réduction de 10 % est appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.
- > Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne peut pas s'effectuer par prélèvement.
- > Certains cours peuvent être supprimés à la rentrée si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- > Les matériaux nécessaires aux cours ne sont pas pris en charge par TALM-Tours.
- > Il n'y a pas de cours dispensés pendant les périodes de vacances scolaires (zone B).

Conditions de remboursement

- > Possibilité de rembourser les frais d'inscription intégralement jusqu'au 13 octobre 2019, les cours débutant le 30 septembre 2019. Le remboursement est partiel, à partir du 14 octobre jusqu'au 27 octobre 2019 inclus. Une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription est retenue pour frais de dossier.
- > Les demandes de remboursement ne sont recevables qu'en cas de force majeure, à partir du 28 octobre 2019 : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi). Une déduction est effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle est calculée sur la base d'un 30^e par semaine.
- > Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours, 40 rue du Docteur Chaumier, 37000 Tours.
- > À partir du 1^{er} janvier 2020, aucune demande de remboursement n'est acceptée (y compris pour les inscriptions du second semestre).